



Association Ici Commence l'Océan

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

GSC 2025

COMPETITION DE NATATION INTER-ETUDIANTE



Association Ici Commence l'Océan

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (« les Conditions ») régissent la vente de la GSC 2025 – compétition de natation, proposée par l'association Ici Commence l'Océan (I.C.O), association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Grenoble.

Les Présentes Conditions Générales de Vente sont portées à la connaissance du nageur avant tout engagement de sa part.

En validant son contrat, le nageur reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour dès leur publication en ligne et annulent et remplacent toute version antérieure.

Article 1 – Définitions

- « **L'ASSOCIATION** » désigne l'association ICO qui organise la GSC 2025.
- « **NAGEUR** » désigne le nageur inscrit à la GSC 2025 – compétition de natation inter-étudiante de natation se déroulant le **15 février 2025**.

Article 2 – Engagements du nageur

Le nageur garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies par lui lors de son inscription.

La responsabilité de l'association ne pourra être recherchée en aucune manière si les informations transmises par le nageur au moment ou alors après son inscription (nom, coordonnées, courriel, téléphone, etc.) sont fausses ou erronées.

Article 3 – Modalités d'inscription

L'inscription à la GSC 2025 est réalisée directement par le nageur.

Il devra procéder au paiement de l'intégralité de la somme.



Article 4 – Modalités financières

4.1. Règlement du prix

Le prix de la GSC 2025 – compétition inter-étudiante de natation est fixé selon cinq tarifs différents.

- Vingt euros (20 €) pour les nageurs hors GEM voulant participer à la GSC
- Trente-cinq euros (35 €) pour les nageurs hors GEM voulant participer à la GSC et souhaitant être logés chez un membre de l'association ICO.
- Douze euros (12 €) pour les nageurs de GEM voulant participer à la GSC
- Dix euros (10 €) pour les paranageurs voulant participer à la GSC
- Dix euros (10 €) pour les membres de l'équipe des Barracudas voulant participer à la GSC

Tous les prix sont affichés en Euros, toutes taxes comprises.

Aucune contestation concernant le prix de la GSC ne pourra être prise en considération après la validation de l'inscription.

Tout paiement vaut pour inscription définitive à la GSC 2025.

4.2. Prestation incluse dans le prix

Sont inclus dans le prix du tarif nageur avec logement les prestations suivantes :

- La participation aux épreuves de natation de la GSC
- L'accès au village et aux repas.
- L'accès à la GSC night
- Logement chez l'étudiant la nuit du 14 et 15 février pour les nageurs hors GEM.

Le logement proposé par ICO n'est en aucun cas un service hôtelier. Il convient de préciser que le nageur sera hébergé directement chez l'étudiant membre de l'association ICO qui mettra à sa disposition des couchages (canapés, lits, matelas). Aucune plainte concernant la qualité ou le confort du logement ne pourra être entendue.

La GSC night désigne la soirée organisée par les membres d'ICO la nuit du 15 février.

Sont inclus dans le prix du tarif nageur simple les prestations suivantes :

- La participation aux épreuves de la GSC.
- L'accès au village et aux repas.
- L'accès à la GSC night

4.3 Charges annexes



Association Ici Commence l'Océan

Il convient de préciser que sauf mention expresse contraire, ne sont pas compris dans les prix l'ensemble des dépenses à caractère personnel ou accessoires à la prestation, telles que les assurances, les frais de transport, les frais de parking, et de formalités administratives, de boissons au bar de la piscine ou à la GSC et plus généralement de toute prestation non expressément susvisée.

Article 5 – Aptitude à la natation

Le participant certifie être apte à nager de manière autonome une distance de 100 mètres en compétition. Cette condition est essentielle pour garantir la sécurité de tous les participants durant l'événement. En s'inscrivant, le participant déclare avoir les capacités physiques nécessaires et dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas de fausse déclaration concernant cette aptitude.

Article 6 – Annulation du fait du nageur

Le paiement vaut pour inscription définitive à la GSC 2025. Aucun étudiant ne se verra rembourser tout ou partie de son inscription après son paiement.

Cependant, en cas d'accident ou de maladie du participant le mettant dans l'incapacité de pratiquer la natation en compétition ou de se rendre à Grenoble ou alors d'un décès de la famille proche de l'étudiant, l'intégralité de la valeur de son paiement lui sera remboursé sous réserve d'une présentation d'un justificatif médical ou de décès avant la clôture des inscriptions.

Toute demande d'annulation doit se faire par mail à l'adresse : geoffroy.charletoux@grenoble-em.com

Article 7 – Annulation du fait de l'Association ou de ses prestataires

L'association ne sera pas tenue responsable d'événements indépendants de sa volonté rendant impossible le déroulé de certaines épreuves de la compétition ou de certaines prestations (restrictions sanitaires etc). En cas de survenance de tels événements, l'association se réserve



Association Ici Commence l'Océan

le droit de modifier ou d'annuler certaines épreuves ou prestations si nécessaire, et en informera dans les meilleurs délais le nageur, sans qu'il ne puisse prétendre à la moindre indemnité.

Article 8 – Assurances

Aucune assurance n'est comprise par défaut dans la prestation proposée par l'association. Par ailleurs l'association ne sera pas tenue responsable en cas de dégâts matériels et humains causés par le nageur ou le visiteur. Toutes les dépenses liées à ces dégâts sont à la charge du nageur ou du visiteur et de son assurance.

Article 9 – Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'association, responsable de traitement dont le siège social se situe au Grenoble École de Management, 12 rue Pierre Sépard, BP 127, 38000 Grenoble Cedex 01, aux fins de s'occuper des inscriptions à la GSC 2025.

Les données recueillies dans le cadre de cette inscription sont : Nom, prénom, adresse, n° téléphone, mail, régime alimentaire (si besoin).

Ces données sont stockées en Union Européenne (UE) et ne sont pas transférées dans un pays situé en dehors de l'Union Européenne.

Les données collectées sont conservées le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées, puis sont détruites une fois le voyage passé.

Elles sont accessibles uniquement aux membres de l'Association.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'effacement, de rectification ou de limitation aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : geoffroy.charletoux@grenoble-em.com

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Un justificatif d'identité devra être joint à la demande.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

Article 10 – Droit à l'image

En acceptant les présentes conditions générales de vente, le participant autorise l'association Ici Commence l'Océan (ICO), ainsi que ses partenaires et prestataires, à utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'événement Escale 2025.

Ces contenus seront utilisés exclusivement :

- Pour la promotion de l'événement dans un cadre associatif lié à Grenoble École de Management (GEM).
- Pour la valorisation de l'événement auprès des partenaires actuels ou futurs.
- Pour leur diffusion sur :
 - Les réseaux sociaux de l'association ICO.
 - Le site internet d'ICO.
 - Les groupes dédiés aux admis de GEM.
 - Les réseaux sociaux de nos partenaires actuels ou futurs.

Les droits accordés couvrent une période maximale de 5 ans, sur tout type de support (papier, numérique, audiovisuel, etc.) et par tout moyen de diffusion connu ou inconnu à ce jour. Aucune rémunération ne sera versée pour ces usages.

Le participant reconnaît n'être lié par aucun contrat relatif à son nom, son image et sa voix, venant en contradiction avec la clause mentionnée ci-dessus.

Emma GAUTIER,
Présidente d'Ici Commence l'Océan

A handwritten signature in blue ink that reads "Emma Gautier". The signature is written in a cursive, flowing style.